



Plan *vert*



Mot du maire de Montréal

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,



Au cours des dernières années, la Ville de Montréal a fait de l'environnement et du développement durable une priorité. En adoptant le *Plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise* en 2005, Montréal affirmait d'ores et déjà que le développement durable devenait l'une des assises sur laquelle devait se construire la ville. L'enjeu est tout simplement vital. Il est maintenant impossible de parler de développement urbain ou de développement économique sans prendre en compte les défis sociaux et environnementaux qu'ils génèrent.

C'est donc avec fierté ainsi qu'avec grand intérêt que nous joignons les efforts de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce qui vous présente son premier Plan vert. Prioriser le développement durable pour assurer un milieu de vie de qualité à ses citoyens démontre un leadership et une vision à long terme que nous partageons.

Je félicite donc tous ceux qui ont participé à la réalisation de ce Plan qui orientera les actions de l'arrondissement pour les prochaines années. Votre contribution assure la prospérité de la métropole dans un environnement sain et agréable, un endroit où il fait bon vivre!

Tous les gestes comptent!

Grâce à de partenariats forts et à une mobilisation générale de la population, c'est ensemble que nous ferons du Montréal de demain un endroit qui respectera à la fois notre développement économique, culturel et social, et nos exigences pour un meilleur environnement.

Je vous remercie et vous encourage à agir avec nous pour que l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce continue d'être un milieu de vie agréable, où les générations futures grandiront en santé!

A handwritten signature in black ink, which appears to read 'Gerald Tremblay'. The signature is fluid and cursive.

Gérald Tremblay
Maire de Montréal

Mot du maire de l'arrondissement

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Je suis fier de vous présenter le tout premier Plan vert de l'histoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce. Il s'agit d'un engagement clair des élus et de l'administration municipale à mettre en valeur et à préserver notre milieu de vie, notre environnement.



Ce Plan vert est le résultat de plusieurs mois de travail rigoureux. Il traduit clairement les préoccupations et les ambitions de notre population car il a été conçu en partenariat avec les citoyens, les groupes, les organismes et les employés de notre arrondissement.

Audacieux et responsable, ce Plan a été étudié par tous les services de notre administration afin d'assurer la faisabilité des actions proposées selon des objectifs, des budgets et des échéanciers réalistes. Aussi, nous avons pris soin d'agir selon nos champs de compétence et selon les orientations de la Ville de Montréal en matière de développement durable. Nous nous engageons ainsi à poser des gestes concrets et significatifs dans les prochains mois!

C'est donc dire que notre arrondissement possède maintenant un outil indispensable qui nous permettra individuellement et collectivement de faire davantage pour l'environnement, soit de réussir ensemble à devenir une communauté *écoresponsable*.

Le succès de cet important chantier ne peut être de la responsabilité seule de l'arrondissement. Si nous voulons obtenir un impact significatif pour les générations futures, le Plan vert nécessite l'engagement quotidien de chacun d'entre nous.

En remerciant toutes les personnes qui se sont impliquées dans la réalisation de ce Plan, je vous invite, au nom du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, à adhérer dès maintenant à l'effort environnemental!

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Michael Applebaum'. The signature is written in a cursive style and is positioned above the printed name.

Michael Applebaum

Maire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce

Notre Plan vert

La croissance démographique et la croissance économique de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, depuis une quinzaine d'années, constituent de sérieux défis en matière de développement urbain durable. La forte concentration de population sur le territoire de l'arrondissement exerce une importante pression sur le milieu écologique et exige donc une vision de la mise en valeur et de la protection de l'environnement pour respecter et améliorer le cadre de vie de ses citoyens.

Avec son premier Plan vert, l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce se donne comme mission de rassembler, autour d'une vision commune, l'ensemble des intervenants liés de près ou de loin au développement économique et social de son territoire afin de privilégier l'environnement. Il vise également la promotion de mesures simples permettant aux citoyens de contribuer à améliorer leur qualité de vie et à respecter l'environnement.

Ainsi, avec son Plan vert, l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce veut exercer sur son territoire un leadership, qui s'appuie sur une vision à long terme et partagée, pour favoriser la réalisation de projets et la mise en place de mesures qui viendront contribuer à améliorer l'environnement et la qualité de vie de ses citoyens. Le Plan vert est, par conséquent, le Plan de tous les citoyens de l'arrondissement et il couvre les années 2008 à 2012.



V
ision
Être reconnu, d'ici 2012,
comme un arrondissement
écoresponsable.



Notre démarche

Le Plan vert de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce a été réalisé en collaboration avec des citoyens, des employés, les élus et des organismes publics, sociaux et communautaires.

- Près d'une centaine de citoyens ont participé, le 22 avril 2008 à l'occasion du Jour de la Terre, à un Forum sur le futur Plan vert de l'arrondissement;
- 44 employés de l'arrondissement ont participé les 19 et 20 février 2008 à un atelier de travail sur le Plan vert;
- 22 organismes publics, sociaux et communautaires ont déposé un mémoire ou participé à l'un des deux ateliers de travail sur le Plan vert;
- 15 suggestions écrites de citoyens et de groupes de citoyens ont été reçues par l'arrondissement;
- Toute l'équipe de la direction de l'arrondissement, de même que les élus, ont participé à l'élaboration du Plan vert.

Notre Plan d'action

Le Plan vert se définit par sept orientations qui viseront la réalisation de 49 actions concrètes d'ici 2012 :

- Harmoniser les pratiques de gestion de l'arrondissement aux principes de développement durable;
- Pratiquer une gestion responsable des ressources;
- Favoriser un développement urbain écologique;
- Améliorer la gestion des matières résiduelles et la propreté de l'arrondissement;
- Améliorer la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts;
- Promouvoir le transport durable;
- Mobiliser les organisations et les citoyens par la sensibilisation et l'éducation environnementale.



Notre environnement : une responsabilité partagée



Nous voulons tous préserver et améliorer notre qualité de vie. Le respect, la protection et la mise en valeur de notre environnement exigent l'engagement de tous pour de meilleurs résultats. Ainsi, le premier Plan vert de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce se veut à la fois la continuité des actions mises de l'avant par des organismes sociaux, publics et privés, par des citoyens, par les employés, les gestionnaires et les élus de l'arrondissement, et à la fois le point de départ d'un projet collectif.



Si le Plan vert se veut rassembleur et mobilisateur, ses résultats concrets seront liés à une contribution essentielle de tous les citoyens et organismes de l'arrondissement. Nous avons tous une responsabilité partagée à l'égard de notre environnement. C'est par nos efforts conjugués et notre passion à vouloir contribuer à maintenir et améliorer notre qualité de vie que nous parviendrons à des solutions et des résultats durables.



1

Harmoniser les pratiques de gestion de l'arrondissement aux principes de développement durable



Actions	Échéancier
Instaurer l'utilisation de contenants et ustensiles recyclables dans les édifices municipaux et dans les événements organisés par l'arrondissement	2008-2009
Intégrer des aspects environnementaux dans les dossiers décisionnels de l'arrondissement	2008-2009
Privilégier la gestion électronique des documents et limiter l'utilisation du papier	2008-2009
Créer une table de concertation et de suivi du Plan vert	2008-2012
Créer un Fonds vert	2008-2012
Développer, diffuser et mettre à jour un programme de sensibilisation environnementale à l'intention des employés de l'arrondissement	2008-2012
Intensifier les efforts et les interventions en vue d'assurer le respect de la réglementation municipale relative à l'environnement et à la propreté	2008-2012
Développer une politique de recyclage pour la tenue d'événements publics écoresponsables	2010-2012
Intégrer un volet environnemental à la formation des chauffeurs en vue de promouvoir une conduite écoénergétique	2010-2012
Modifier la politique d'achat de l'arrondissement pour privilégier les pratiques visant la protection de l'environnement	2010-2012



Pratiquer une gestion responsable des ressources



2

Actions

Échéancier

Privilégier les véhicules écoénergétiques lors du remplacement des véhicules municipaux	2008-2012
Promouvoir l'installation d'équipements économiseurs d'eau dans les bâtiments municipaux	2008-2012
Réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments municipaux et des équipements sur le domaine public	2008-2012
Promouvoir la récupération de l'eau de pluie	2010-2012

Favoriser un développement urbain écologique

3



Actions

Poursuivre les interventions de réduction des îlots de chaleur urbains en favorisant l'aménagement de toits verts et de membranes réfléchissantes sur des bâtiments municipaux	2008-2012
Poursuivre l'installation de mobilier urbain composé de matériaux recyclés	2008-2012
Appliquer le principe de « walkability » aux projets de développement pour privilégier les déplacements piétonniers et réduire la circulation	2010-2012
Contribuer à la réduction des îlots de chaleur urbains en augmentant la superficie des espaces perméables et de rétention des eaux de ruissellement sur le domaine public	2010-2012
Contribuer à la réduction des îlots de chaleur urbains en favorisant l'aménagement de toits verts et en augmentant la superficie des espaces perméables et de rétention des eaux de ruissellement sur le domaine privé	2010-2012
Développer un projet de quartier vert	2010-2012
Réduire la pollution lumineuse des nouveaux projets d'aménagement	2010-2012



4

Améliorer la gestion des matières résiduelles et la propreté de l'arrondissement

Actions	Échéancier
Compléter l'installation des équipements de recyclage dans tous les édifices municipaux et les parcs de l'arrondissement	2008-2009
Favoriser la récupération des piles, cellulaires, téléavertisseurs et équipements électroniques	2008-2009
Rendre obligatoire l'installation de cendriers à la porte des commerces et industries	2008-2009
Consolider le recyclage dans les édifices de neuf logements et plus	2008-2012
Maintenir un nombre de poubelles adéquat sur le domaine public	2008-2012
Revoir la gestion globale des collectes des matières résiduelles en vue d'atteindre les objectifs fixés au Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2008-2012	2008-2012
Développer et implanter un projet pilote de collecte de déchets domestiques réalisée une fois par semaine	2010-2012
Mettre en place un projet pilote de compostage dans un édifice municipal	2010-2012



Améliorer la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts

5

Actions	Échéancier
Développer un programme de gestion et de préservation des arbres	2008-2012
Développer une stratégie d'acquisition de petits espaces verts par l'arrondissement	2008-2012
Maintenir un bilan annuel positif de plantation d'arbres en favorisant la biodiversité	2008-2012
Poursuivre l'amélioration de la gestion différenciée du gazon dans les parcs municipaux en fonction de leur utilisation	2008-2012
Poursuivre les interventions de mise en valeur des espaces verts existants	2008-2012
Protéger les espaces boisés sur le territoire	2008-2012
Soutenir les programmes de jardins communautaires	2008-2012



Promouvoir le transport durable

Actions

Développer et mettre en œuvre un Plan directeur du réseau cyclable local en conformité avec le Plan de transport de Montréal	2008-2012
Installer de nouveaux supports à vélos pour desservir le développement du réseau cyclable local	2008-2012
Développer un partenariat avec la STM et l'AMT dans l'objectif d'accroître l'utilisation du transport en commun	2010-2012
Développer un programme de transport durable pour les employés de l'arrondissement	2010-2012
Développer un projet pilote de vélos en libre service pour la population	2010-2012
Favoriser le développement de l'auto-partage	2010-2012





Mobiliser les organisations et les citoyens par la sensibilisation et l'éducation environnementale

7

Actions	Échéancier
Développer un calendrier d'activités environnementales avec les partenaires	2008-2009
Poursuivre le développement d'une programmation verte (scientifique, culturelle et écologique) dans les bibliothèques en collaboration avec les organismes partenaires	2008-2012
Publier un bilan annuel du Plan vert	2008-2012
Sensibiliser et responsabiliser les citoyens, les commerces et les institutions à la réduction des matières résiduelles, à l'entretien et à la propreté du domaine public et privé, ainsi qu'à la protection et la mise en valeur de l'environnement	2008-2012
Développer un programme de certification des initiatives environnementales des commerçants et des partenaires de l'arrondissement	2010-2012
Développer un programme de reconnaissance des initiatives en environnement des résidents et des commerçants	2010-2012
Sensibiliser les organisations et les citoyens à privilégier le transport durable (transport en commun, covoiturage, transport actif, auto-partage)	2010-2012





Ce *Plan vert* est imprimé sur du papier recyclé. Il est aussi disponible sur le site Internet de l'arrondissement : ville.montreal.qc.ca/cdn-ndg